



Rapport Développement Durable
2019

We are RESPONSIBLE

Communication on Progress

Engagements de la société Synchrone sur le Progrès
dans l'intégration des principes du Pacte Mondial
des Nations Unies

synchrone



INTRODUCTION

Les engagements de Synchrone	P. 3
Présentation de la politique RSE de Synchrone	P. 4-5
Qui sont les femmes et les hommes de Synchrone ?	P. 6-7
Quel est l'écosystème de Synchrone ?	P. 8-10

1. RESPONSABILITÉ SOCIALE

P. 11-21

1.1	Part de CDI / CDD	P. 12
1.2	L'égalité professionnelle	P. 13
1.3	L'insertion des jeunes et seniors	P. 14
1.4	L'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap	P. 15-16
1.5	La formation	P. 17
1.6	Bien-être en entreprise	P. 18-19
1.7	Dialogue social	P. 20-21

2. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

P. 22-26

2.1	Collecte et recyclage du papier	P. 23
2.2	Collecte et recyclage des déchets	P. 24
2.3	Programme de compensation carbone	P. 25
2.4	Gestion du parc auto	P. 26
2.5	Consommation électrique	P. 26

3. RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

P. 27-30

3.1	Achats responsables	P. 28
3.2	Soutien à l'économie locale	P. 29-30
3.3	Ethique des affaires	P. 30

CONCLUSION

P. 31

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux dans notre société, Synchrone est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2012 et détentrice du statut Silver Ecovadis, Synchrone a pour volonté d'inscrire son développement dans une démarche de transparence, d'équité et de respect, guidée par ses valeurs fondatrices.

Les actions et résultats présentés dans ce rapport sont la traduction dans les faits de la Charte qui régit la Politique RSE de Synchrone, et des engagements qui y sont inscrits.

LES ENGAGEMENTS DE SYNCHRONE



RÉDUIRE notre empreinte écologique et **bâtir un héritage pérenne** pour les générations futures

PROMOUVOIR la diversité et l'égalité des chances, respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines



FAVORISER le développement des compétences et la promotion sociale de nos collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle

SENSIBILISER nos salariés aux enjeux environnementaux et à l'adaptation des comportements qui doit en découler



GARANTIR un environnement de travail stimulant et ouvert au dialogue, dans le respect des règles et des normes de travail

ENCOURAGER nos partenaires, sous-traitants et fournisseurs à adhérer à nos valeurs et à apporter leur contribution à nos engagements



PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE DE SYNCHRONE

Lancé en 2000, le Pacte Mondial des Nations Unies invite les dirigeants d'entreprise à s'associer à une initiative internationale visant le respect de 10 principes universellement acceptés dans les domaines des Droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En adhérant en 2012 au Pacte Mondial, Synchrone s'est engagée à aligner ses stratégies de développement avec ces principes et à mettre en œuvre chaque année des actions concrètes destinées à soutenir ces valeurs fondamentales. Elle publie chaque année le résultat de ses démarches au sein de son Rapport Développement Durable, envisagé comme une Communication sur le Progrès.



Les 10 principes du Pacte Mondial

DROITS DE L'HOMME

- 1** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- 2** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

DROITS DU TRAVAIL

- 3** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- 5** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

- 7** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- 8** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

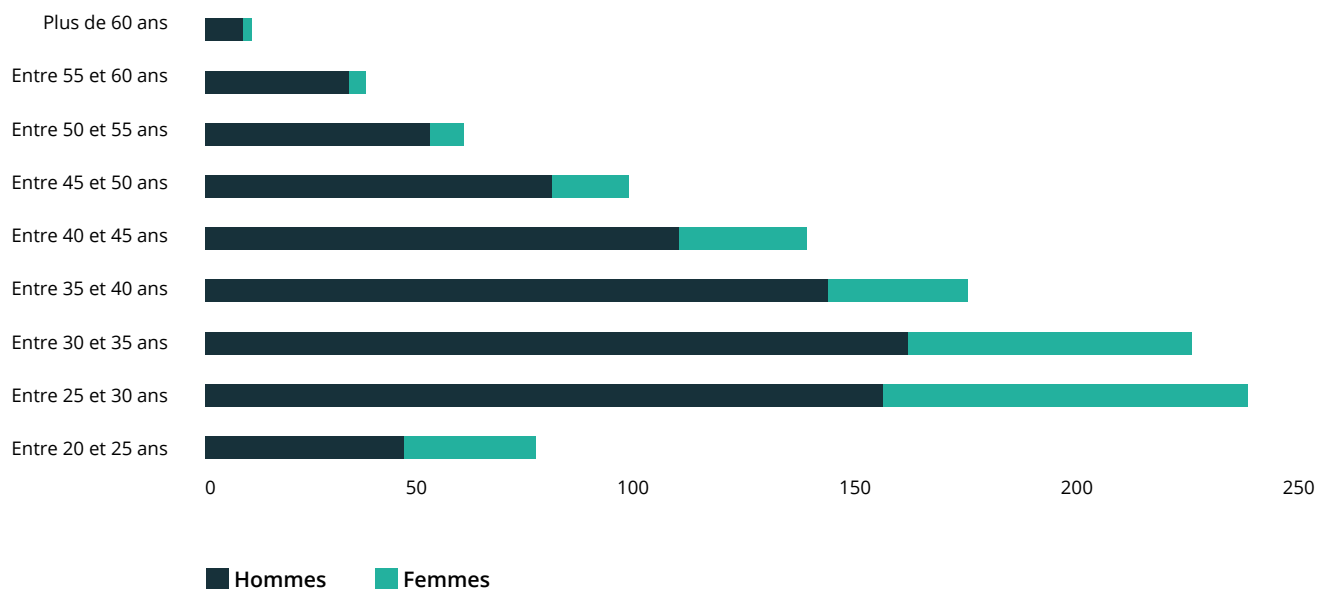
- 10** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

QUI SONT LES FEMMES ET LES HOMMES DE SYNCHRONE ?

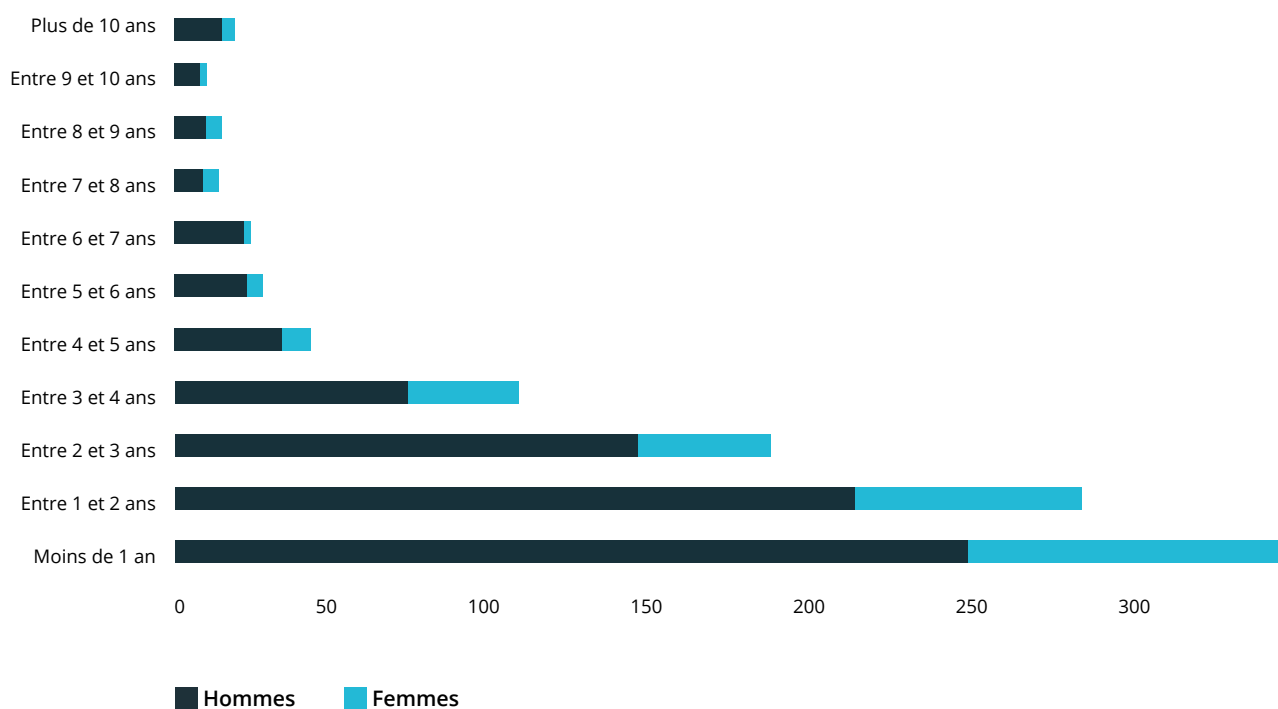
i L'effectif de Synchrone est composé de salariés et de prestataires.

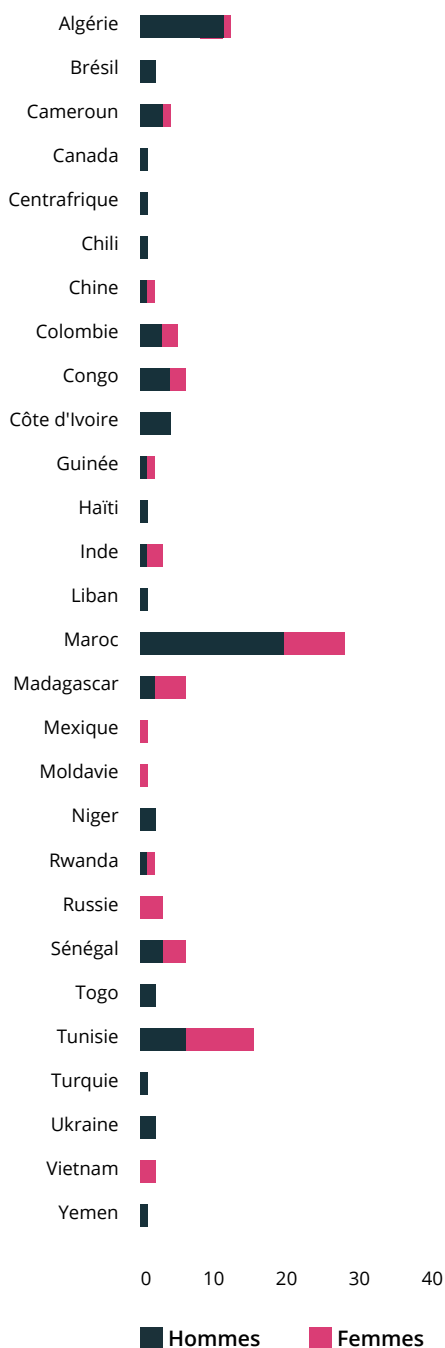
Pour la suite de ce rapport, les données chiffrées seront propres uniquement à l'**effectif salarié** de la société.

Pyramide
des âges



Pyramide
des anciennetés





En résumé, au 31 Décembre 2019...



La moyenne d'âge au sein
de l'effectif de Synchron
est de **37 ans**
et l'ancienneté moyenne
est de **28 mois**

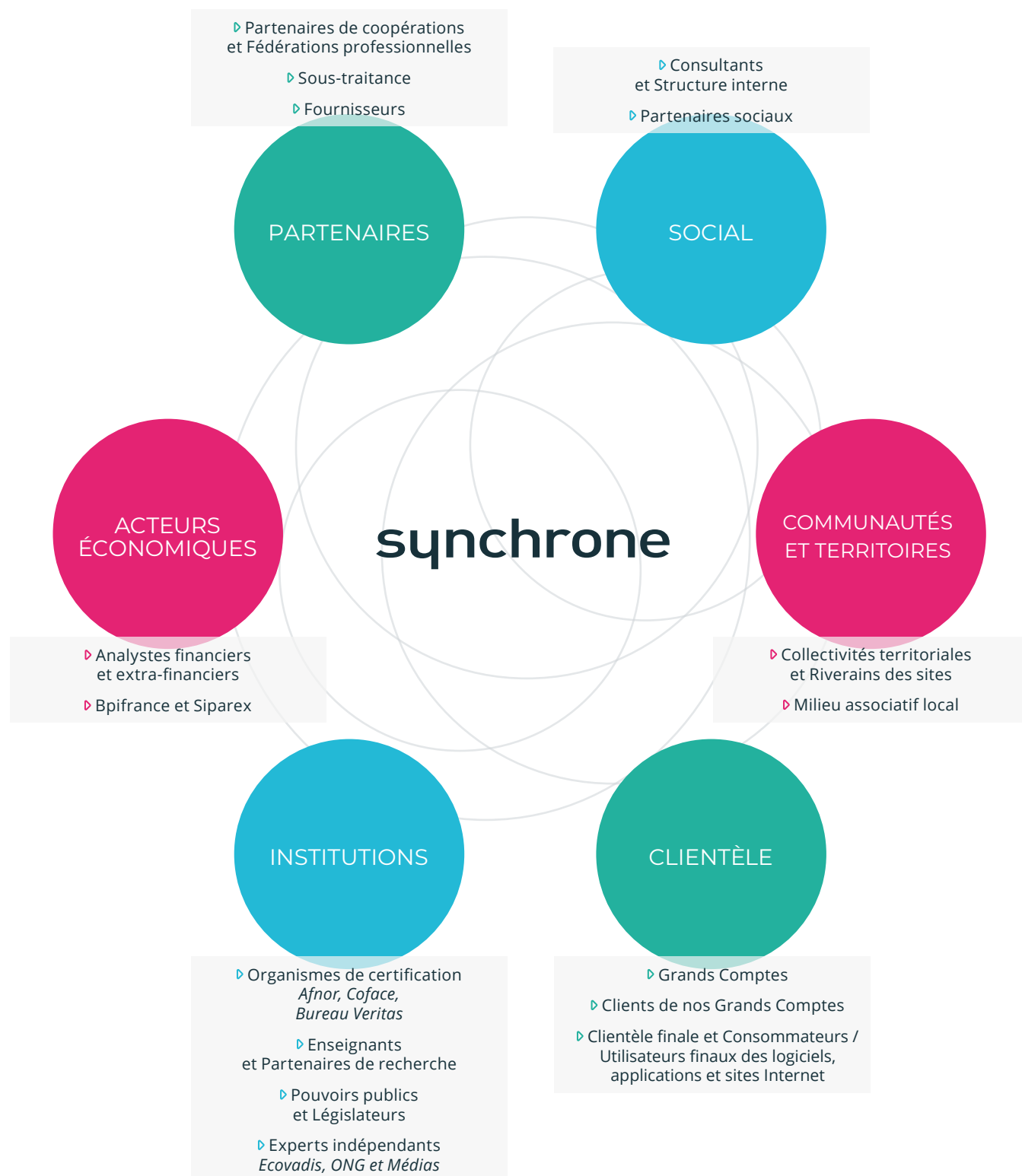


89 %
des salariés sont
de nationalité française



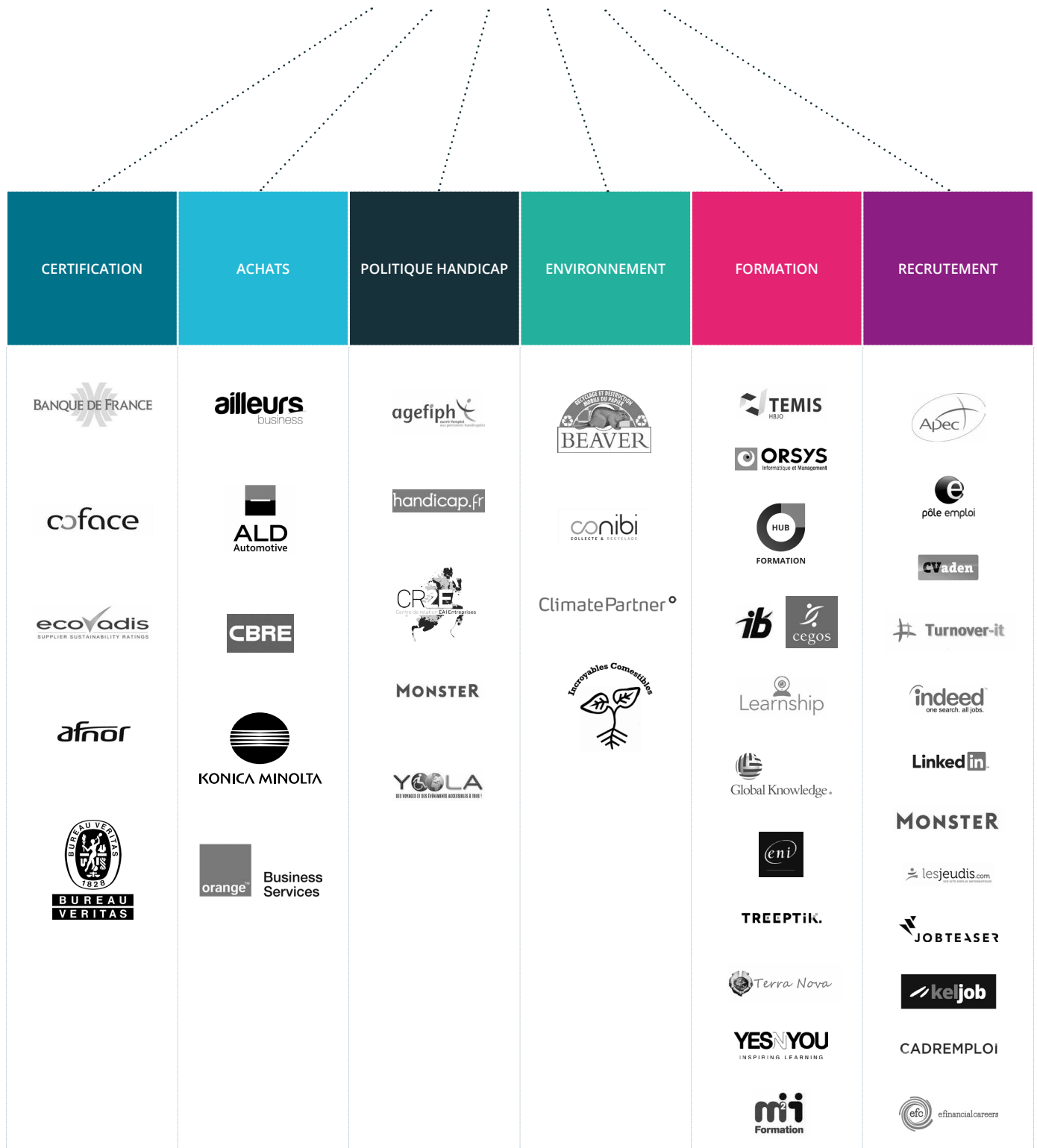
Le reste de l'effectif est issu
de **35 pays** différents

QUEL EST L'ÉCOSYSTÈME DE SYNCHRON ?



① Cartographie des Parties prenantes

synchrone



① Cartographie des Partenaires principaux au 31/12/2019

TRANSPORT / VOYAGE



TELECOM



EDITEURS / MULTIMEDIA



SERVICES



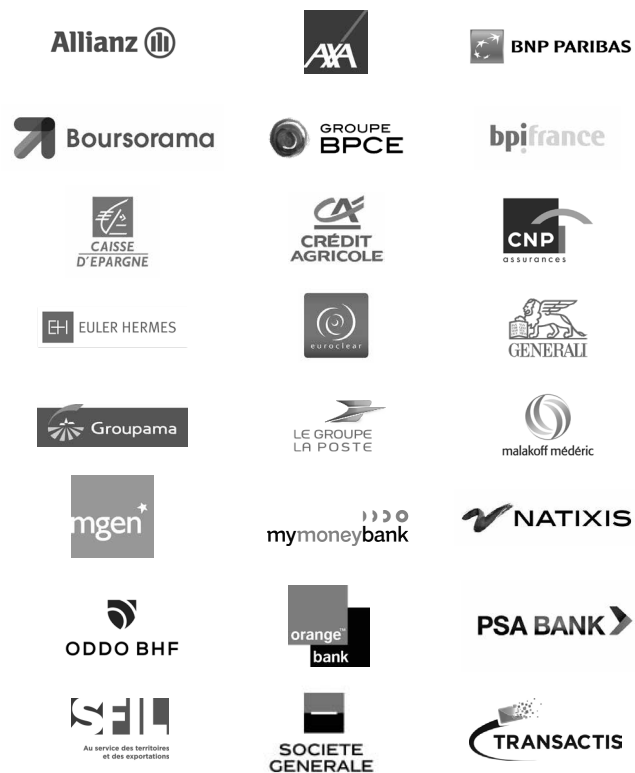
DISTRIBUTION



ENERGIE / INDUSTRIE / ENVIRONNEMENT



BANQUES / ASSURANCES



RESPONSABILITÉ **SOCIALE**

Synchrone s'attache à respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines. Richesse sans laquelle notre organisation ne pourrait grandir en cohérence avec ses valeurs fondatrices, la diversité est pour Synchrone synonyme de performance. Son engagement s'illustre dans le développement d'une culture de diversité et d'intégration, de promotion de l'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences.

Synchrone s'engage à fournir un environnement de travail stimulant et à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. Les meilleurs profils sont encouragés à développer leurs compétences, c'est pourquoi la société les accompagne de manière individuelle dans leur carrière en son sein. A ce titre, le dialogue est envisagé comme une clé de la réussite individuelle et collective, au service d'une croissance partagée.

*Les principes d'action en matière de responsabilité sociale et sociétale de Synchrone s'inscrivent dans le cadre de textes de référence internationaux, notamment la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et la **Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail** (OIT). La société est par ailleurs signataire depuis 2009 de la **Charte de la Diversité en Entreprise**, auprès de laquelle elle renouvelle annuellement son engagement.*

1.1 Part de CDI / CDD

	A fin 2018	A fin 2019	Variation
CDI	74,4 %	79 %	+ 4,6 points
CDI M	24,8 %	20,3 %	- 4,5 points
CDD et autres contrats	0,8 %	0,7 %	+ 0,1 point

La politique de Synchrone est de favoriser le CDI lors de l'embauche d'un nouveau salarié, dans une optique de fidélisation des talents de la société.

Les indicateurs montrent **une hausse continue du nombre de contrats à durée indéterminée**. La politique de Synchrone est donc en totale harmonie avec ses pratiques.

1.2 L'égalité professionnelle

	A fin 2018	A fin 2019	Variation
Taux de femmes consultantes	21,4 %	20,7 %	- 0,7 points
Taux de femmes dans la structure interne	44,9 %	53,3 %	+ 8,4 points
Taux de femmes sur l'effectif global	24,4 %	25,6 %	+ 1,2 points



INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En réponse aux exigences gouvernementales, Synchrone a publié en juin 2019 son premier Index de l'égalité femmes-hommes.

Conçu pour mesurer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein d'une même organisation et calculé selon les modalités précisées par décret paru au Journal Officiel le 9 janvier 2019, cet indice requiert une note minimale requise de 75 points sur 100, sous peine de devoir mettre en place des mesures correctives.

Basé sur l'effectif de la société du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, l'index publié en 2019 par Synchrone s'établit à 79/100.

Sur l'exercice 2019, l'index annuel de Synchrone, basé sur l'effectif de son UES (société mère et ses filiales) s'établit à 78/100 (communiqué du 04/05/2020). Il démontre une égalité globale entre les femmes et les hommes au sein de la société.

Dans une perspective d'amélioration continue, un suivi annuel de l'Index est en place, les équipes RH de Synchrone sont notamment vigilantes à l'évolution de ces indicateurs.

Au sein de l'effectif Synchrone, nous pouvons distinguer deux grandes catégories : les **consultants** et les **salariés de la structure interne**, regroupant les fonctions commerciales et support.

20,7 % des consultants sont des femmes, le chiffre est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Au sein de la structure interne, ce taux est porté à **53,3 %**, en hausse de 8,4 points par rapport à l'année précédente. En 2019, le renforcement des fonctions supports (facturation, comptabilité, etc.) majoritairement occupées par des femmes, a engendré cette hausse.

Au total, le taux de femmes au sein de Synchrone atteint donc 25,6 %, en légère hausse par rapport à l'année passée.

Détail des indicateurs 2019 :

- 1 Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes par tranche d'âge et par catégories de postes équivalents : + 1,24 % en faveur des hommes
- 2 Ecart des taux d'augmentation individuelle de salaire entre les hommes et les femmes (hors promotions) : + 0,34 % en faveur des hommes
- 3 Ecart de taux de promotions entre les hommes et les femmes : + 2,03 % en faveur des femmes
- 4 Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'augmentation l'année suivant leur retour de congé maternité : 10 %
- 5 Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 3 femmes

Egalité femmes / hommes : voir aussi en section 6 : Accord Collectif d'Entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Synchrone

1.3 L'insertion des jeunes et seniors

	Total 2018	Total 2019	Variation
Nombre de stagiaires (cumul période)	9	6	- 3
Nombre d'alternants (cumul période)	9	9	=
Taxe d'apprentissage versée (en €)	533 051	540 588	+ 1,41 %
Taux de jeunes de moins de 25 ans recrutés	12,9 %	9,7 %	-3,2 points
Part des salariés de moins de 25 ans en CDI	64,6 %	67,5 %	+ 2,9 points
Taux de salariés de plus de 40 ans	34,9 %	32,3 %	-2,6 points
Taux de salariés de plus de 50 ans	11,2 %	10,1 %	-1,1 points

La société s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter la part des salariés jeunes en CDI, maintenir dans l'emploi et recruter des seniors, en favorisant la transmission des compétences et des savoir-faire.



Synchrone était présente à l'IT Job Day d'Aix-en-Provence en Avril 2019

En 2019, Synchrone a confirmé sa présence sur les salons et forums de recrutement des écoles d'ingénieurs et jeunes diplômés, en ligne droite avec sa politique d'insertion des jeunes diplômés.

Elle était notamment présente sur les événements suivants :

- **IT Job Day** | Editions de Marseille et Aix en Provence
- **Battle Dev** | 1^{ère} compétition de programmation en ligne
- **ENSICAEN** | Forum « Entreprises-Étudiants »
- **YNCREA** | Forum Entreprises Hauts-de-France
- **Jobdating Code4 Marseille** | Le Wagon Marseille, WebForce3, Simplon PACA, WildCodeSchool, 3WAcademy et Passerelle Numérique de l'Ecole Centrale
- **EISTI** | Simulations d'entretiens de recrutement
- **ISEN Lille** | Forum Entreprises

En parallèle, Synchrone a versé pour l'exercice 2019 une taxe d'apprentissage s'élevant à **540 589 euros, stable** par rapport à l'année précédente.

Au travers de cette contribution à l'éducation par l'apprentissage et les formations technologiques et professionnelles, Synchrone soutient notamment les écoles suivantes : *ISEN LILLE, ESILV PARIS, EMLV PARIS, IIM PARIS, EISTI PARIS, CERI AVIGNON, ENSIIE PARIS, ENSI CAEN, MASTER IMT Paris 1 Panthéon-Sorbonne, SUPINFO France, SKEMA PARIS, INSEEC PARIS, EDHEC LILLE, EDHEC NICE, KEDGE MARSEILLE, KEDGE TOULON, CFA EPURE, CFA FORMASUP NORD PAS DE CALAIS, CFA SACEF PARIS, CFA ICEP, CFA FORMASUP PARIS.*

1.4

L'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

	2017	2018	2018	Variation
Part des collaborateurs en situation de handicap	1 %	1 %	1 %	=
Contribution Agefiph (en €)	278 033	306 074	302 386	-1,2 %

Malgré ses démarches proactives en termes de recrutement de personnes en situation de handicap, cette population ne représente que **1 %** de l'effectif de Synchron.

Synchrone a poursuivi en 2019 ses démarches de recrutement, de sensibilisation et de développement des carrières des personnes en situation de handicap.

En parallèle de ses actions directes, elle a contribué à l'action de l'AGEFIPH en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées à hauteur de **302 386 €**. Cette contribution est légèrement plus faible qu'en 2018 car Synchrone a engagé auprès d'entreprises adaptées plus de dépenses déductibles, au profit de la sensibilisation de son personnel.



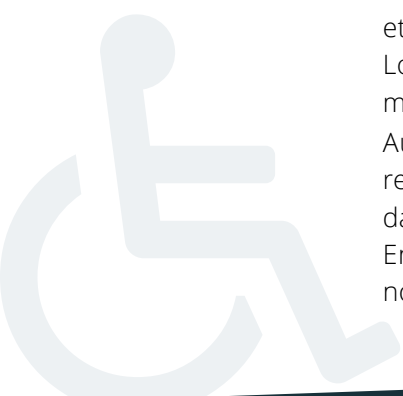
PARTICIPATION AU FORUM HELLO HANDICAP

Synchrone a participé au **forum emploi virtuel Hello Handicap**, du 16 au 19 Avril 2019. Proposé par Handicap.fr, Hello handicap est le plus grand Salon de Recrutement sur internet et sur mobile dédié aux candidats en situation de handicap.

Lors de cette édition, Synchrone a proposé une dizaine d'offres d'emploi sur son stand et mobilisé une équipe de recruteurs pour proposer des entretiens individuels aux candidats.

Au total, Synchrone a reçu **60 dossiers de compétences** et a réalisé un entretien de recrutement avec les candidats correspondants. Leurs profils ont été qualifiés et intégrés dans notre vivier de compétences, dans l'attente d'une opportunité à leur proposer.

En parallèle, Synchrone a poursuivi ses démarches avec les sites emplois spécialisés, notamment en diffusant ses offres d'emploi sur la chaîne thématique Monster Handicap.



MÉCÉNAT SPORTIF : UN NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP

Synchrone a renouvelé en 2019 le **sponsoring de l'athlète parasnowboard Cécile Hernandez-Cervellon**. Médaillée trois fois aux Jeux Olympiques et décorée de la Légion d'honneur, la championne est intervenue à plusieurs reprises lors d'événements de la société. Elle y a sensibilisé les salariés aux handicaps invisibles et porté des messages de tolérance et de respect des personnes en situation de handicap.



Cécile lors d'une séance de sport avec nos salariés parisiens (Septembre 2019)

SENSIBILISATION ET INFORMATION DES SALARIÉS

Synchrone a participé à la **Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2019** en proposant à ses salariés une action de sensibilisation à la diversité des handicaps en entreprise.

Afin de faire tomber les tabous, une grande opération d'affichage a été organisée, permettant de changer le regard du handicap dans l'entreprise. Parallèlement, chaque jour, un nouveau clip a été envoyé à tous les salariés par e-mail, abordant les thématiques de l'intégration, du handicap invisible, de la RQTH ou encore du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap. Une cellule d'accompagnement externe et confidentielle a de plus été mise à disposition des salariés Synchrone lors de la SEEPH, en complément des interlocuteurs RH internes.



Opération de sensibilisation lors de la SEEPH 2019

1.5 La formation

	2017	2018	2019	Evolution
Part de la masse salariale allouée à la formation	3 %	2,5 %	1,75 %	- 0,75 %
Nombre moyen de jours de formation par salariés formés	4	3	3	=
Taux de présentéisme des formations	100 %	100 %	100 %	=

La formation demeure au sein de Synchrone un élément différenciant et un axe privilégié de sa politique de Responsabilité Sociale. Depuis toujours, le développement des compétences des salariés de la société est une préoccupation majeure de Synchrone.

En 2019, on note une baisse du pourcentage de la masse salariale allouée à la formation. Cette baisse ne s'est pas faite au détriment des salariés, puisqu'elle résulte de la montée en puissance de formations internes et d'une meilleure utilisation des dispositifs de formation par le Pôle Formation de Synchrone.

Grâce à des partenariats avec les meilleurs organismes, des process éprouvés et certifiés ISO 9001 ainsi qu'une connaissance accrue des expertises IT/Métiers, les équipes du pôle Formation ont permis à près **30 %** des salariés de Synchrone de bénéficier d'une formation en 2019.



La société a poursuivi le développement de son école de formation interne, Synchrone University.

Dix workshops animés par des salariés ont ainsi eu lieu cette année. Les thèmes abordés :

- Introduction au Cloud computing et au DevOps
- Le Leadership à l'ère digitale
- Le fonctionnement et l'organisation des marchés financiers
- Power BI
- Big Data
- Sensibilisation au métier de PMO
- L'intelligence Augmentée
- Les enjeux de la Sécurité
- Développer vos Soft Skills
- Le Management d'équipe
- La gestion de projet avec agilité

Synchrone University a par ailleurs accompagné l'ensemble des nouveaux collaborateurs de la Business Team en leur proposant un parcours de formation complet sur leur périmètre d'activité.

1.6 Bien-être en entreprise

Convaincue qu'un environnement de travail agréable et une vie d'entreprise riche sont des facteurs clés de motivation et de performance pour ses salariés, Synchrona met en œuvre une politique de *Wellness & Happiness* qui a connu un véritable essor en 2019.



ENQUÊTE ET LABÉLISATION HAPPY AT WORK

Entre décembre 2018 et mars 2019, Synchrona a lancé une grande enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de ses salariés. Anonyme, elle a permis d'évaluer le ressenti des participants sur 6 thèmes : **le développement professionnel, l'environnement stimulant, la motivation et le management, le salaire et la reconnaissance, la fierté** et enfin **le plaisir**.

Déployée par l'organisme externe ChooseMyCompany.com avec la collaboration des équipes RH & Communication de Synchrona, cette enquête a abouti à la labellisation Happy at Work 2019 de Synchrona, avec les résultats suivants :



Plaisir, confiance et environnement stimulant

Les salariés de Synchrona prennent du **plaisir à venir travailler le matin** (71,8 %) et trouvent du **sens** dans leur travail (78,6 %). La **confiance accordée aux collaborateurs** (70,2 %) ainsi que l'**adéquation de leur mission par rapport à leurs compétences** (70 %) sont autant d'atouts qui font de Synchrona **une entreprise où il fait bon travailler**.

ECHANGE ET PARTAGE

Guidée par des valeurs d'échange et de partage, des actions ont été menées tout au long de l'année auprès des salariés. Quelques exemples :

- **Activités sportives** : cours de sport, tournois de football, participation à des courses.
- **Challenges** : concours photo, Dream Catcher (réalisation du rêve d'un salarié), Name Your CRM (co-conception du nom du nouveau CRM de la société), Battle Dev, quizz, etc.
- **Team-buildings, afterworks et petits déjeuners** organisés au fil des mois
- **Consultation** des salariés sur la future application mobile dédiée aux collaborateurs Synchrona.
- **Lancement d'IMPULSE**, programme de projets transverses destiné à favoriser le co-développement, le partage de connaissances et la mise en valeur de la diversité des compétences au sein de Synchrona.

ACCORD COLLECTIF D'ENTREPRISE RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE SYNCHRONE

Signé le 11 Juillet 2019 par la Direction Synchrone et les organisations syndicales pour une durée de 3 ans, cet Accord a pour vocation de **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**, à qualifications, compétences et expériences équivalentes dans toutes les étapes de leur parcours professionnel au sein de Synchrone.

Afin d'améliorer les conditions de travail de ses salariés et de renforcer la cohésion sociale de l'ensemble des collaborateurs, cet Accord porte sur 4 domaines : l'embauche, la classification, la rémunération effective et l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie personnelle et familiale.

Les engagements fixés sont les suivants :



Embauche

- Garantie de la neutralité des offres d'emploi
- Garantie de la neutralité du processus de recrutement interne



Classification

- Etablissement d'une grille emplois – repères



Rémunération effective

- Vigilance salariale à l'embauche et tout au long du déroulement de carrière
- Accès à l'égalité de rémunération des salaires pendant le congés maternité et à son retour



Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie personnelle et familiale

- Organisation du travail (souplesse horaire – télétravail)
- Congés maternité / d'adoption / paternité (entretiens de retour de congés – maintien de salaire pendant le congés paternité)
- Etude de la mise en place d'un service de conciergerie

1.7 Dialogue social

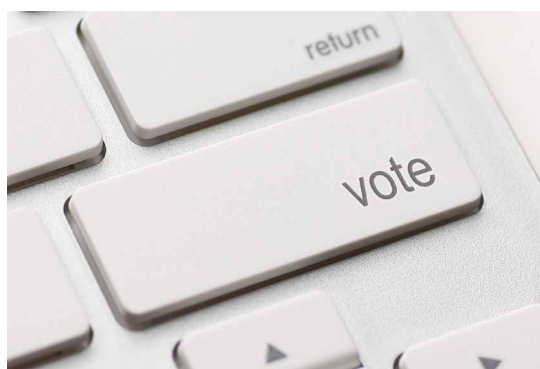
2019 a été marquée au sein de Synchrone par un dialogue social dense (cf. partie 6 | *Accord Collectif d'Entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Synchrone*) et deux temps forts en fin d'année : la **mise en place d'une représentation du personnel unique et commune à Synchrone et ses filiales**, et les **élections d'un Comité Social et Economique**.

CRÉATION D'UNE UNITÉ ECONOMIQUE ET SOCIALE

Dans un souci d'équité et d'unité entre Synchrone et ses filiales, La Direction de Synchrone a choisi de mettre en place en 2019 une représentation du personnel unique et commune à Synchrone et ses filiales - Synchrone Recrutement, Synchrone Consulting et Facilities et Gincko Lab.

Pour cela elle a conclu un accord « Unité Economique et Sociale » avec les organisations syndicales de Synchrone, soumis pour validation par référendum aux salariés des filiales, du Jeudi 5 Septembre au Mardi 10 Septembre.

Par voie électronique, les salariés ont voté à l'unanimité pour rejoindre l'UES Synchrone, validant ainsi la mise en place d'une représentation du personnel unique et commune à Synchrone et ses filiales.



ELECTIONS D'UN COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Afin de se conformer à la réforme du Code du travail (ordonnances Macron du 22 Septembre 2017), Synchrone s'est organisée pour mettre en place un Comité Social et Economique (CSE) pour le 1^{er} janvier 2020.

Pour préparer au mieux ce temps fort de la vie de l'entreprise, Synchrone a communiqué dès Septembre 2019 auprès de l'ensemble de ses salariés sur le rôle de cette nouvelle instance représentative du personnel ainsi que sur la tenue de futures élections professionnelles.

Les élections des membres de la délégation du personnel du CSE de l'UES Synchrone ont eu lieu entre le mardi 12 Novembre 2019 et le Mardi 3 Décembre 2019.



34 sièges étaient à pourvoir : 17 titulaires et 17 suppléants, répartis dans 3 collèges (Employés, Techniciens Agents de maîtrise, Cadres).

Le vote a eu lieu par voie électronique. Les résultats du 1^{er} tour ont été annoncés par e-mail ; affichage à l'ensemble des salariés le 19 Novembre et ceux du 2nd tour le Mardi 03 Décembre, par la Direction des Affaires Sociales.

Trois syndicats étaient représentés lors des deux tours de l'élection. Ils ont respectivement obtenu :



- **Confédération Française des Travailleurs Chrétiens :**
9 sièges titulaires / 9 sièges suppléants



- **Force Ouvrière :**
6 sièges titulaires / 6 sièges suppléants



- **Union nationale des syndicats autonomes :**
2 sièges titulaires / 2 sièges suppléants

Taux de participation :

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Employés	65,11 % <i>Quorum atteint</i>	-
TAM	33,66 %	26,73 %
Cadres	32,68 %	24,60 %

Ces élections ont connu une participation modérée, qui reste toutefois correcte au vu de la distance géographique qui sépare l'ensemble des salariés de l'UES Sychrone.

Un calendrier a été mis en place entre les membres de la délégation du personnel du CSE et la Direction Sychrone afin de maintenir des échanges et un dialogue constant au profit des salariés.

RESPONSABILITÉ **ENVIRONNEMENTALE**

2.1 Collecte et recyclage du papier

	2017	2018	2019
	Tonnage		
Janvier	0,134	0,174	0,102
Février	0,088	0,134	0,111
Mars	0,092	0,097	0,092
Avril	0,033	0,071	0,090
Mai	0,101	0,087	0,075
Juin	0,048	0,115	0,076
Juillet	0,064	0,132	0,168
Aout	0,165	0,056	0,112
Septembre	0,066	0,078	0,026
Octobre	0,058	0,078	0,071
Novembre	0,093	0,106	0,108
Décembre	0,107	0,118	0,068
TOTAL	1,049	1,246	1,009

Synchrone a poursuivi la collecte des papiers au sein du siège social de la société, selon le procédé breveté mis en place par la société BEAVER et qui s'inscrit dans une démarche ISO 9002 et 14001.

Au total, **1 009 kilos de papier** ont été collectés sur l'année, ce qui représente **une baisse de plus de 19 %** par rapport à 2018.

Devenu un geste naturel pour l'ensemble des salariés du siège, la collecte de papier s'est poursuivie en 2019. Après une hausse du volume collecté en 2018, reflet des bonnes pratiques au sein de l'entreprise, on note une baisse considérable du tonnage collecté par notre partenaire en 2019. Elle s'explique par la mise en place fin 2018 d'un parc d'impression avec authentification par badge, qui a permis de réduire les impressions orphelines et inutiles. Mois d'impressions ont été réalisées, de fait, le papier collecté est moins important.

Suite à l'enlèvement et la destruction par la société BEAVER, ce volume a été transformé par un spécialiste de la fabrication de pâte à papier recyclée. Au terme d'un processus respectueux de l'environnement, une nouvelle vie a été donnée au matériau, sous des marques populaires de papeterie.

2.2 Collecte et recyclage des déchets

Collecte et recyclage des déchets informatiques	2017	2018	2019	Variation
Volume de cartouches et autres déchets informatiques recyclés et valorisés (en kg)	61,25	53,3	66	+ 12,7

Synchrone a poursuivi en 2019 sa collaboration avec la société **CONIBI**, 1^{er} consortium dédié à la **collecte** et à la **valorisation des consommables d'impression**.

Elle a ainsi confié 66 kg de cartouches et autres déchets informatique à CONIBI, collectés sur l'ensemble de ses agences tout au long de l'année. Ces derniers sont recyclés et si possible valorisés selon des processus optimisés qui aident à préserver les ressources naturelles de notre planète.

En parallèle, Synchrone a procédé au renouvellement d'une partie des équipements électriques et électroniques. La collecte de près de 150 kg de D3E a été prise en charge par CONIBI pour envoi en centre de valorisation.

A noter : les D3E sont des déchets particulièrement toxiques et polluants. Ils contiennent des produits polluants persistants tels que l'arsenic, le mercure, le lithium mais aussi des métaux lourds comme l'argent, l'or, le palladium, le cuivre, l'aluminium et le plomb.

RÉEMPLOI DU MATÉRIEL OBSOLÈTE

Dans le cadre du déménagement de son agence parisienne, Synchrone a inventorié en fin d'année 111 pièces de matériel informatique obsolète dont elle souhaitait séparer.

Elle a choisi de céder ce matériel encore opérationnel à NODIXIA - Entreprise Adaptée dont l'effectif est constitué à minima de 80 % de personnes en situation de handicap - qui a opéré son reconditionnement pour lui offrir une seconde vie. En accord avec la Directive Européenne sur les DEEE, Synchrone et NOXIDIA ont ainsi privilégié le réemploi vis-à-vis du recyclage.

Le bilan écologique et solidaire de la collaboration Synchrone | NODIXIA est le suivant :

- 3 jours de travail générés dans le secteur protégé
- 47 620 litres d'eau économisés
soit l'équivalent de 733 douches
- 2 575 kg CO₂ eq. économisés
soit l'équivalent de 16 véhicules sur un trajet Paris-Marseille
- 17 315 en KW/h économisés
soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 français

2.3 Programme de compensation carbone

Engagée depuis 2018 auprès de Konica Minolta pour ses solutions d'impression, Synchrone poursuit son soutien au projet certifié « Vader Piet ». En collaboration avec Climate Partner, ce programme permet à Synchrone de compenser les 18 396 kg CO₂ générés par ses impressions au cours des 5 prochaines années.

La société a choisi d'apporter son soutien à « Vader Piet », un projet de parc éolien sur l'île d'Aruba, dans les Caraïbes. En effet, les ressources énergétiques d'Aruba proviennent essentiellement de centrales thermiques, et nécessitent ainsi l'importation de combustibles fossiles.

L'objectif de ce projet certifié « Gold Standard » (la norme la plus stricte du marché de la compensation carbone) est de satisfaire les besoins énergétiques de l'île en utilisant le vent comme source d'énergie durable, écologique et économique.



Ainsi, ce projet améliore la stabilité énergétique locale, la qualité de l'air, les moyens de subsistance des habitants, et promeut le développement de l'industrie des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le projet d'Aruba concerne 5 des 17 objectifs pour le Développement Durable fixés par les Nations Unies :

- Énergie propre et à un coût abordable
- Travail décent et croissance économique
- Industrie, Innovation et Infrastructure
- Santé et bien-être
- Respect de la vie terrestre

« La compensation carbone de nos impressions nous aide à remplir les objectifs stratégiques de réduction de Gaz à Effet de Serre (GES) que nous nous sommes fixés. C'est aussi un moyen supplémentaire pour répondre aux obligations réglementaires en termes de Bilan Carbone qui nous permet de montrer une réduction du bilan carbone auprès des pouvoirs publics », explique Sarah DRAY, CSR Manager de Synchrone.

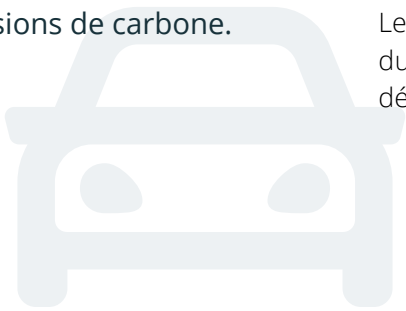
2.4 Gestion du parc auto

Segment	Modèles	Nombre
Véhicule de service	Citroën C1, Citroën C3, Renault Clio 4, Toyota Yaris Hybride, Ford Fiesta	23
Véhicule de fonction	Audi A3 et A6, Volvo XC60, Peugeot 3008, Mercedes Classe A, Volkswagen T-CROSS	13

En 2019, le parc auto de Synchrone est composé de **36 véhicules** (+ 3 par rapport à 2018, du fait de la croissance des effectifs commerciaux) choisis sur la base d'un cahier des charges comprenant une partie relative aux émissions de carbone.

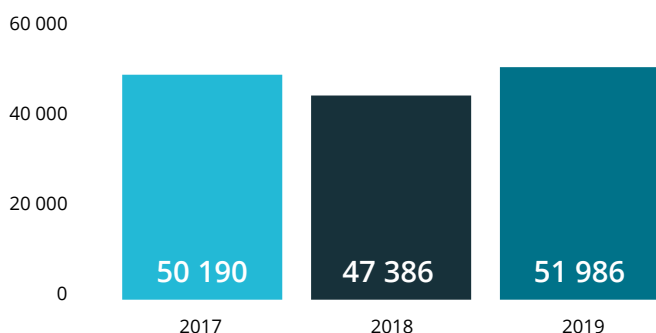
Les véhicules de service sont utilisés par les commerciaux et consultants de Synchrone. Il s'agit de véhicules trois portes avec des puissances fiscales entre 3 et 4 CV et une moyenne d'émission de 89 g de CO₂/km. Cet indicateur est révélateur de la prise en compte du critère environnemental dans le choix de ses véhicules par Synchrone, en regard du seuil d'émissions moyen fixé par l'Europe aux constructeurs pour 2021, qui se situe à 95 g CO₂/km pour les véhicules particuliers.

Les véhicules de fonction sont quant à eux utilisés par les membres du Directoire et du Comité de Direction, au vu de leurs nombreux déplacements.



2.6 Consommation électrique

Relevé des consommations au sein du Siège Social en kWh



Les indicateurs fournis par EDF concernent le Siège Social de Synchrone et indiquent une **hausse de la consommation électrique** en 2019, de l'ordre de 9,7 %. Elle peut être attribuée à une sollicitation plus importante du système de climatisation lors des épisodes caniculaires exceptionnels des mois de juin et juillet 2019.

RESPONSABILITÉ **ÉCONOMIQUE**

En adhérant au **Pacte Mondial des Nations Unies**, Synchrone a concrétisé son engagement dans le respect au quotidien des standards internationaux les plus exigeants en matière d'éthique, de transparence et de responsabilité économique. La société a ainsi pour ligne directrice d'agir en suivant une stratégie de long terme assurant sa pérennité et celle de ses parties prenantes.

Désireuse d'associer ses performances et son développement à ceux de son territoire, Synchrone s'attache à s'investir dans l'économie locale de ses régions d'implantation. Elle s'est engagée à promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial auprès de ses fournisseurs et à ne contracter qu'avec des sociétés se conformant aux réglementations nationales et internationales en vigueur.

3.1 Achats responsables

Disposant d'une **Charte des Achats Durables**, Synchrone sélectionne l'ensemble de ses fournisseurs sur des critères économiques, sociaux et environnementaux.

Pour information, les principaux fournisseurs de Synchrone sont :



Nous pouvons remarquer que l'ensemble de ces fournisseurs ont une politique RSE connue et reconnue dans leur domaine d'activité. En effet, Synchrone choisit ses fournisseurs selon plusieurs critères, notamment leur politique RSE et leurs actions responsables.

3.2 Soutien à l'économie locale

Dans le cadre de ses actions « **bien-être au travail** » et **mécénat d'entreprise**, Synchrone s'attache à contribuer au **développement de l'économie locale** sur ses zones d'implantations.

CIRCUIT-COURT ET PRESTATAIRES LOCAUX

Afin de proposer un environnement de travail agréable aux salariés de son Siège Social, Synchrone propose un panier de fruits hebdomadaire et une machine à café en libre-service.



Les fruits sont commandés auprès de **Potager City**, qui livre des corbeilles uniquement de fruits de saison issus de l'agriculture locale (circuit-court) et majoritairement biologiques.

Une démarche identique est menée au sein de l'agence parisienne de la société, qui reçoit chaque semaine un panier de fruit proposé par les **Vergers de Gally**.

Synchrone propose à ses salariés du Siège Social deux cafetières de la marque **Jura** en libre-service. Choies sur des critères d'économie locale, d'écologie et de satisfaction des utilisateurs, ces machines fonctionnent avec du café en grains. Commandé auprès de la Brûlerie Richelme, plus ancienne torréfaction d'Aix-en-Provence, ce café local illustre bien la politique de Synchrone en la matière, d'autant plus que son marc est recyclé à destination des jardineries.



MÉCÉNAT CULTUREL

Au cœur de son engagement en tant qu'entreprise citoyenne, Synchrone s'inscrit pour la saison **2019/2020** en tant que Mécène du **PAVILLON NOIR**, centre chorégraphique national implanté à Aix-en-Provence et accueillant le Ballet PRELJOCAJ.

Au-delà de son soutien au développement culturel et économique de sa région native, Synchrone propose aux salariés de son Siège Social de (re)découvrir la danse. Elle a ainsi invité les salariés et leur famille à une représentation de l'œuvre de danse contemporaine **QUATUOR À CORPS POUR MOZART** d'Émilie Lalande, au mois de Décembre.

ENGAGEMENT SPORTIF ET SOLIDAIRE

En Octobre 2019, Synchrone s'est associée aux évènements sportifs et solidaires **ODYSEA** sur les communes d'Aix-en-Provence et de Paris. Les membres de la Running Team Synchrone ont effectivement pris part, pendant le 1^{er} week-end d'Octobre, aux 10 km course sur ces deux villes. Ils ont porté les couleurs de la société au profit de la lutte contre le cancer du sein, les frais d'inscription étant en quasi-totalité reversés par Odyssea à des associations et programmes de recherche.



3.3 Ethique des affaires



Dotée depuis plusieurs années d'une **Charte Ethique** diffusée à chaque salarié lors de son intégration, Synchrone s'est attachée en 2019 à la rédaction d'un **Code de bonne conduite en matière de lutte contre la corruption**.

Ce code de conduite anticorruption se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'attache à lutter contre toutes les formes de corruption. En cours de procédure de consultation des représentants du personnel, il fera partie intégrante du règlement intérieur de l'entreprise, dont une mise à jour sera communiquée en 2020.

A destination de l'ensemble des collaborateurs de Synchrone, ce code fixe des principes et des règles sur les sujets suivants :

- Règles spécifiques aux agents publics
- Cadeaux et invitations
- Dons à des organisations caritatives ou politiques
- Mécénat, sponsoring
- Paiements de facilitation
- Surveillance des tiers (fournisseurs, prestataires, clients)
- Conflits d'intérêts
- Enregistrements comptables / Contrôles internes

Le Code de bonne conduite en matière de lutte contre la corruption fait par ailleurs mention des mesures de mise à disposition, de formation et de mise en œuvre de ces principes et règles, ainsi que des sanctions qui les accompagnent.

La Responsabilité Sociale et Environnementale fait aujourd'hui partie intégrante de la stratégie de Synchrone.

S'engager dans une démarche RSE se traduit ainsi pour Synchrone par l'adaptation de ses pratiques managériales et environnementales aux enjeux actuels. Cela représente aussi pour elle une opportunité de concevoir et déployer des actions qui lui permettent de maîtriser ses coûts, de mieux satisfaire ses clients, d'innover, d'offrir à ses collaborateurs une nouvelle dynamique de travail, et enfin d'améliorer son image auprès de ses parties prenantes.

Les résultats précédemment communiqués confirment que la politique RSE de Synchrone est ancrée dans sa gestion, en plein essor et toujours en développement. La progression de ces résultats démontre l'efficacité de ses actions responsables avec l'ensemble de ses parties prenantes sur les dimensions sociales et environnementales.

KEEP IN TOUCH

synchrone.fr



Synchrone

115, rue Réaumur - 75002 Paris - Tél. : +33 (0)1 44 94 78 00

Ce document a été optimisé pour un usage numérique. **N'imprimez que si nécessaire.**

synchrone

Thank you Synchrone